

*Dans le cadre de plan national Ecophyto II, ce bulletin de veille bibliographique est destiné aux professionnels des JEVI (Jardins, espaces végétalisés et infrastructures).*

## SOMMAIRE

<b>VEILLE ISSUE DE LA PRESSE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE</b> _____	<b>1</b>
Reconnaissance et gestion de la flore spontanée _____	1
Reconnaissance et gestion des organismes nuisibles _____	1
Prévention - Prophylaxie - Surveillance _____	2
Méthode de lutte et biocontrôle _____	2
Réglementation et bonnes pratiques _____	2
<b>VEILLE REGLEMENTAIRE</b> _____	<b>4</b>
<b>SITES COMPLEMENTAIRES A CONSULTER</b> _____	<b>5</b>
<b>REVUES / SOURCES CITEES DANS CE NUMERO :</b> _____	<b>6</b>

Réalisé par le centre technique national :

---

**RECONNAISSANCE ET GESTION DE LA FLORE SPONTANEE**

---

ANTILLE, Etienne **Changement de pratiques** *G'plus ROMANDIE*, 3 mars 2020, n°1-2020, p.28-29 (2 p.)

Basé sur une évaluation de politique publique menée par la Cour des comptes de Genève (Suisse), cet article présente les solutions adoptées par le Service des espaces verts de la ville (SEVE) afin de faire face aux difficultés techniques et organisationnelles engendrées par l'abandon des herbicides dans le cadre de l'entretien du cimetière Saint-Georges. La politique "zéro phyto" a été lancée en 2015, avec de nouvelles pratiques de gestion des espaces végétalisés.

Article

---

**RECONNAISSANCE ET GESTION DES ORGANISMES NUISIBLES**

---

ANSES **Évaluation du risque simplifiée du foyer d'*Anoplophora chinensis*, capricorne des agrumes, à Royan. Avis et rapports** *Maisons-Alfort : Anses, décembre 2019, Saisine n° 2018-SA-0246, (46 p.)*

Un foyer du capricorne asiatique des agrumes, *Anoplophora chinensis*, a été découvert à Royan en 2018 sur des érables. Cet insecte ravageur dangereux pour de nombreuses espèces d'arbres d'ornement, forestiers ou fruitiers, est l'objet depuis 2012 de mesures de lutte obligatoire au niveau européen. L'Anses publie son expertise sur les risques de dissémination en France et les mesures de gestion à appliquer pour éradiquer ce nouveau ravageur. L'Agence confirme la nécessité de l'abattage préventif et la destruction de tous les arbres susceptibles d'être affectés par l'insecte dans un rayon de 100 mètres autour des végétaux infestés, conformément à la réglementation européenne. Il est également recommandé d'inspecter les végétaux sur une zone de 2 km autour du foyer avec l'appui d'une brigade cynophile, afin de surveiller la présence de l'insecte dans les arbres. Enfin, il est essentiel de sensibiliser l'ensemble de la population au voisinage des foyers afin de détecter et signaler rapidement une infestation.

Rapport



A consulter en ligne sur <https://www.anses.fr...> -> Anses (Site consulté le 05/03/2020)

PASQUIER, Jean-Luc **Témoins du passé, les chênes sont aussi les arbres du futur** *G'plus ROMANDIE*, 3 mars 2020, n°1-2020, p.15-17 (3 p.)

Organisée par la Ville de Genève pour l'Union Suisse des Services des Parcs et Promenades (USSP), en partenariat avec le canton de Genève et l'Association Suisse des Soins aux Arbres (ASSA), la journée suisse de l'arbre s'est déroulée à Hépica en 2019. Celle-ci a abordé la thématique du genre *Quercus* sous différents aspects : un emblème genevois, le potentiel des chênes en Suisse face au réchauffement climatique (expérimentations planifiées entre 2020-2022, voir [www.testpflanzungen.ch](http://www.testpflanzungen.ch)), les espèces à planter au XXIème siècle en milieu urbain (avec les interventions de Thierry Lamant, expert forestier et dendrologue, et de Vincent Compagnon, pépiniériste, qui fournissent quelques noms et conseils), l'importance de la réitération dans le développement du chêne (soulignée par Christophe Drénou du CNPF - France), et enfin les maladies et ravageurs, développés par Nicolas Béguin, arboriste conseil.

Article

HESPEL, Léna **Santé des plantes : végétaux sous surveillance** *Lien horticole, mars 2020, n°1093, p. 26-32 (7 p.)*

Ce dossier fait le point sur la santé des végétaux : l'actualité réglementaire, budgétaire et internationale (2020 est déclarée par la FAO année internationale de la santé des végétaux) ; les outils de surveillance diversifiés et complémentaires (bulletins de santé du végétal, inspection des cultures, outils numériques, sciences participatives, autocontrôle et PGRP - plan de gestion du risque phytosanitaire -). L'article termine par les menaces potentielles liées au changement climatique (nouveaux ravageurs, et épisodes climatiques exceptionnels).

Dossier

## METHODE DE LUTTE ET BIOCONTROLE

---

JULLIEN, Jérôme **Des plantes relais pour le biocontrôle des pucerons** *Lien horticole, mars 2020, n°1093, p. 22-23 (2 p.)*

Les plantes relais (appelées aussi "plantes banques" ou "plantes réservoirs") sont susceptibles de rendre des services en production horticole ornementale. Elles sont utiles pour réaliser des élevages autonomes d'auxiliaires au sein des cultures, introduites de façon préventive dans les zones à protéger. L'auteur aborde l'approche globale de cette méthode de PBI sous abri, le mode d'action et les cibles, le trio "plante relais-auxiliaire-proie", la mise en pratique, et les plantes relais sous abris froids.

Article

**Journées d'ASTREDHOR 2020 : Le végétal, une ressource aux usages multiples** *Journées d'Astredhor Le végétal, une ressource aux usages multiples. Hyères, 5-6 février 2020, Paris : Astredhor, 20 février 2020, 20 vidéos*

Les 5 et 6 février à Hyères s'est tenue la 11ème édition des Journées d'ASTREDHOR sur la thématique des multiples usages du végétal. Les interventions abordent les différentes opportunités de marché associées aux différents usages des végétaux horticoles : entre autres, huiles essentielles, valorisation des fleurs comestibles, plantes couvre-sol pour lutter contre les adventices et promouvoir la biodiversité, rôle des plantes dans la protection biologique intégrée, levier d'action face au changement climatique en ville, végétaux pour les aménagements de gestion des eaux pluviales, fleurissement malgré le réchauffement climatique.

Actes de colloque



A consulter en ligne sur <https://www.youtube.com/watch?v=...> -> YouTube-Astredhor (Site consulté le 05/03/2020)

## REGLEMENTATION ET BONNES PRATIQUES

---

GUERIN, Maxime **Utilisation des produits phytopharmaceutiques sur les espaces ouverts au public** *Angers : Plante & Cité, 2020, (11 p.)*

Loi Labbé, arrêté espaces publics, mesures de protection des riverains ... De nombreuses contraintes s'appliquent désormais sur l'espace public lorsque l'on souhaite appliquer des produits phytopharmaceutiques : des restrictions d'utilisation liées à la nature ou au classement des produits, des obligations d'information, des zones de non traitement à respecter ... Ce document reprend l'ensemble des mesures et synthétise par types d'espaces les produits encore autorisés.

P&C : Fiche de synthèse

 [Se connecter au site P&C](#)

HESPEL, Léna **ZNT : Incompréhension et insatisfactions** *Lien horticole*, mars 2020, n°1093, p. 6-7 (2 p.)

Cette actualité rapporte les insatisfactions des associations environnementales et des agriculteurs suite aux textes de loi publiés en décembre 2019 concernant les zones de non-traitement (ZNT). Ceux-ci imposent des distances de sécurité en bord de parcelles. L'article indique quelques autres mesures prévues par cette loi et quelques solutions d'aménagement de ces zones.

Article

Note de service DGAL/SDQSPV/2020-132 du 19-02-2020 : Inscription au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation des moyens permettant de diminuer la dérive de pulvérisation des produits phytopharmaceutiques *Bulletin officiel du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 21 février 2020*

📄 A consulter en ligne sur <https://info.agricul...> -> B.O. agri (Site consulté le 23/03/2020)

Instruction technique DGAL/SDASEI/2020-136 du 25-02-2020 : Plans de contrôle et de surveillance des végétaux, produits végétaux et autres objets à l'importation *Bulletin officiel du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 26 février 2020*

📄 A consulter en ligne sur <https://info.agricul...> -> B.O. agri (Site consulté le 23/03/2020)

Instruction technique DGAL/SDASEI/2020-155 du 02-03-2020 : Nouveaux végétaux et produits végétaux soumis à contrôle phytosanitaire à l'importation et recensement de ces nouveaux contrôles *Bulletin officiel du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 3 mars 2020*

📄 A consulter en ligne sur <https://info.agricul...> -> B.O. agri (Site consulté le 23/03/2020)

Instruction technique DGAL/SDQSPV/2020-193 du 10-03-2020 : Ordre de méthode chapeau Surveillance officielle des organismes nuisibles réglementés ou émergents (SORE) *Bulletin officiel du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 18 mars 2020*

📄 A consulter en ligne sur <https://info.agricul...> -> B.O. agri (Site consulté le 23/03/2020)

Note de service DGAL/SDQSPV/2020-194 du 12-03-2020 : Liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime *Bulletin officiel du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 19 mars 2020*

📄 A consulter en ligne sur <https://info.agricul...> -> B.O. agri (Site consulté le 23/03/2020)

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2020/421 DE LA COMMISSION du 18 mars 2020 modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 en ce qui concerne la prolongation de la période d'approbation des substances actives «abamectine», «Bacillus subtilis (Cohn 1872) - souche QST 713», «Bacillus thuringiensis subsp. aizawai - souches ABTS-1857 et GC-91», «Bacillus thuringiensis subsp. israeliensis (sérotipe H-14) - souche AM65-52», «Bacillus thuringiensis subsp. kurstaki - souches ABTS 351, PB 54, SA 11, SA 12 et EG 2348», «Beauveria bassiana - souches ATCC 74040 et GHA», «clodinafop», «clopyralid», «Cydia pomonella Granulovirus (CpGV)», «cyprodinil», «dichlorprop-P», «fenpyroximate», «fosétyl», «Lecanicillium muscarium (anciennement «Verticillium lecanii») - souche Ve6», «mépanipirim», «Metarhizium anisopliae (var. anisopliae) - souche BIPESCO 5/F52», «metconazole», «metrafenone», «Phlebiopsis gigantea - souches FOC PG 410.3, VRA 1835 et VRA 1984», «pirimicarb», «Pseudomonas chlororaphis - souche MA342», «pyriméthanile», «Pythium oligandrum M1», «rimsulfuron», «spinosad», «Streptomyces K61 (anciennement «griseoviridis)», «Trichoderma asperellum (anciennement «harzianum») - souches ICC012, T25 et TV1», «Trichoderma atroviride (anciennement «T. harzianum») - souches IMI 206040 et T11», «Trichoderma gamsii (anciennement «T. viride») - souche ICC080», «Trichoderma harzianum - souches T-22 et ITEM 908»,

«triclopyr», «trinexapac», «triticonazole» et «zirame» *Journal officiel de l'Union européenne, 20 mars 2020*

 A consulter en ligne sur <https://eur-lex.europa.eu> -> EUR-Lex (Site consulté le 23/03/2020)

## SITES COMPLEMENTAIRES A CONSULTER

---

ANSES **Registre des décisions d'autorisations de mise sur le marché et des conclusions d'évaluation : produits phytopharmaceutiques, adjuvants, mélanges, matières fertilisantes et supports de culture, produits mixtes** *Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)*

Consultez sur cette page les mises à jour concernant : la liste des décisions d'autorisations de mise sur le marché et conclusions d'évaluation de l'Anses associées ; les bulletins mensuels des AMM ; la liste des dérogations 120 jours ; la liste des avis sur les dossiers d'autorisation de mise sur le marché (AMM) des produits phytosanitaires (2007-2015) ; et la liste des avis et rapports d'expertise de l'Anses sur les produits phytopharmaceutiques.

### Portail d'information

 A consulter en ligne sur <https://www.anses.fr> -> Anses (Site consulté le 25/09/2019)

### ITAB **Substances : JEVI** *ITAB*

Dans le cadre du projet Basic Fiches financé par l'Agence Française pour la Biodiversité, ce site internet met à disposition des fiches qui permettront aux professionnels d'utiliser au mieux les substances de base, pour se prémunir contre des maladies ou ravageurs. Cette page est dédiée aux substances utilisables en JEVI (Jardins, Espaces Verts et Infrastructures), et par usages. Des fiches par filière sont également téléchargeables.

### Base de données

 A consulter en ligne sur <http://substances.it...> -> ITAB (Site consulté le 25/09/2019)

### **Ecophyto PRO : réduire et améliorer l'utilisation des phytos. La référence des gestionnaires espaces verts** *Angers : Plante & Cité, 2016*

Ce portail d'information réunit les références et connaissances disponibles pour sensibiliser les professionnels des JEVI et leur permettre de faire évoluer leurs pratiques vers une réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Vous y trouverez notamment des documents techniques par thématiques et par type de JEVI (infrastructures linéaires, espaces verts, espaces aquatiques, terrains de sport), et une veille réglementaire.

### Outil en ligne

 A consulter en ligne sur <https://www.ecophyto-pro.fr/> -> Ecophyto JEVI (Site consulté le 25/09/2019)

### **Distances de sécurité à proximité des habitations : comment s'applique le dispositif** *Paris : ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2020,*

Depuis le 1er janvier 2020, des distances minimales de traitement à proximité des habitations sont instaurées en fonction des cultures et des matériels utilisés. Les ministères de la Transition écologique, de la Santé, de l'Économie et de l'Agriculture ont communiqué aux préfets une instruction visant à préciser les conditions de déploiement du dispositif. Pour mieux comprendre la mise en application de ce dispositif, consultez les

réponses aux questions listées sur cette page. La liste indicative des produits pour lesquels une distance de sécurité de 20 mètres doit être respectée est établie et mise à jour selon les informations disponibles. Consultez la page dédiée : <https://agriculture.gouv.fr/distances-de-securite-pour-les-traitements-phytopharmaceutiques-proximite-des-habitations>

#### Portail d'information

 *A consulter en ligne sur <https://agriculture.gouv.fr> -> Ministère en charge de l'agriculture (Site consulté le 23/03/2020)*

## REVUES / SOURCES CITEES DANS CE NUMERO :

---

ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail)  
Astredhor  
Bulletin officiel du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation  
G'plus ROMANDIE  
ITAB  
Journal officiel de l'Union européenne  
Lien horticole  
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation  
Plante & Cité

---

Les sources bibliographiques sont datées principalement de février 2020.

Réalisé par : © Plante & Cité • [www.plante-et-cite.fr](http://www.plante-et-cite.fr)